

**EXTRAIT N° 24/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 février 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, LASSALLE, AUDIGUIER, ANDUZE, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, FERTE J., FERTE S., SEIB-TAUPIN, LATAPIE.

PROCURATIONS

Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
Mme MALBEC	à	Mme AUDIGUIER
M. MARTIN	à	M. ZAMBONI

ABSENTS : Mme GARBIN, M. DELON.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Aménagement du site du Panariol

Madame le Maire présente le projet de travaux d'aménagement du site du Panariol regroupant une zone verte et sportive.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone verte, ces travaux vont permettre la création d'une liaison piétonne entre le chemin du Lac et le chemin du Castelet.

Une aire de jeux pour enfant sera créée à proximité du skate park. Des modules de sport pour adulte seront implantés afin de créer un parcours sportif le long du Panariol.

De l'autre côté de la berge au droit de la passerelle, des barbecues seront installés à proximité du boulodrome.

Enfin, un aménagement paysager sera réalisé avec l'implantation de nouveaux arbres et arbustes. Les estimations de travaux sont portées à 267 471 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement sportif de cette zone, une partie des terrains de tennis et de pétanque seront couverts pour une utilisation à l'année. Le montant de ces travaux reste à définir (études de maîtrise d'œuvre en cours).

Ce projet global pourrait bénéficier d'un financement du Conseil Départemental.

Il est proposé de solliciter la participation du Conseil Départemental selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Niveau de participation en € HT	Pourcentage
Conseil Départemental	Montant à définir	25 %
Commune d'Aussonne	Montant à définir	75 %
Total		100 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver le projet d'aménagement du site du Panariol, dont le coût est estimé à 267 471 € HT pour l'aménagement de la zone verte et dont le montant reste à définir pour la zone sportive avec la création de clos couverts pour les terrains de tennis et de pétanque,
- De solliciter de la part du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour aider la commune dans cet investissement, selon le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 05 mars 2020

Le Maire,


Lysiane MAUREL

